

Exemple de facture d'électricité trimestrielle pour un client particulier (recto)

- 1 Numéro d'urgence accessible 7j/7, 24h/24.
- 2 Coordonnées de Vialis.
- 3 Référence à communiquer à votre conseiller Vialis lors de tout contact.
- 4 Adresse du lieu de consommation de l'énergie.
- 5 Référence de votre contrat.
- 6 Rappel des principales caractéristiques de votre contrat.
- 7 Date fin de droits précarité.
- 8 Représentation graphique de la consommation facturée.
- 9 Moyens de paiement proposés avec le talon de paiement à joindre au règlement par chèque ou rappel de vos coordonnées bancaires en cas de prélèvement.
- 10 N° et date de la facture.
- 11 Date limite de paiement ou date de prélèvement.
- 12 Date des prochains événements.

Cette facture est un exemple fictif qui ne concerne pas spécifiquement votre situation.



10 rue des Bonnes Gens
CS 70187 - 68004 COLMAR CEDEX

**facture
électricité
tarif bleu**

1 Urgences Electricité : 0 806 807 810
(service gratuit + prix appel)

Référence PDS : 68066/E1/0034152 75

2 Accueil du lundi au vendredi :
8h30 - 12h / 13h30 - 17h
Tél : 03 89 24 60 60 - e-mail : info@vialis.net

3 Votre référence à rappeler : **34 152**

MME ILIANA BARRATT
ETG 01 04
31C RUE DES VERGERS
68000 COLMAR

4 contrat n° 214552

5 client titulaire **Mme ILIANA BARRATT**

6 espace de livraison **étage 01
31C RUE DES VERGERS
COLMAR**

7 offre **tarif bleu - Vialis**

service **base**

puissance souscrite **6 kVA**

type de compteur **AMM**

date fin de droits précarité **30/04/2024**

8 informations

Client aux tarifs réglementés, vous pouvez souscrire à tout moment sans frais à une offre de marché chez le fournisseur de votre choix. Comparez gratuitement les offres, dont celles à tarif dynamique potentiellement plus risquées, sur energie-info.fr.

historique de consommation

Les valeurs estimées sont présentées en italique.

Mois	Consommation (kWh)
juil 22	717
oct 22	462
janv 23	623
avr 23	696
juil 23	594

10 facture n° 2142422FV du 27/07/2023

électricité du 17/04/2023 au 24/07/2023 : 594 kWh
calculés sur la base d'index estimés (détails au verso)

total HT	130,77 €
TVA	22,28 €
autres taxes	5,38 €
total TTC	158,43 €

11 Merci de votre règlement avant le 19/08/2023

12 Date approximative du prochain relevé 12/10/2023
Date approximative de la prochaine facture ... 28/10/2023

9 votre règlement

Pour le règlement de vos factures, nous vous proposons plusieurs moyens de paiement :

- prélèvement automatique : souscription sur www.vialis.net ou sur simple appel au 03 89 24 60 60
- carte bancaire dans votre agence en ligne, disponible 24 h / 24 : <https://agenceenligne.vialis.net>
- carte bancaire ou espèces à nos accueils à Colmar et Neuf-Brisach
- télépaiement avec votre carte bancaire en appelant Vialis au 03 89 24 69 85
- chèque bancaire ou postal à l'ordre de Vialis en joignant le coupon de règlement de votre facture
- virement sur l'un des comptes suivants : Banque postale (BIC : PSSTFRPPSTR - IBAN : FR44 2004 1010 1503 3996 6N03 643) ou Banque de l'Economie du Crédit Mutuel (BIC : CMCIFR2A - IBAN : FR76 1189 9001 0200 0200 0064 591)
- mandat-compte disponible dans tous les bureaux de poste.

votre talon de paiement

Nom du client	: Mme ILIANA BARRATT
Adresse de livraison	: 31C RUE DES VERGERS 68000 COLMAR / étage 01 04
Référence du compte client	: 213191
Référence de la facture	: 2142422FV
Montant à payer	: 158,43 €

Exemple de facture d'électricité trimestrielle pour un client particulier (verso)

- 13 Périodes concernées par la facturation de l'abonnement et de la consommation.
- 14 Numéro du compteur affecté à votre logement ou local.
- 15 Ancien et nouveau relevés servant de base de calcul pour la facture.
- 16 Énergie consommée : différence entre le nouveau et l'ancien relevé de votre compteur.
- 17 Détail des taxes et contributions spécifiques à l'électricité :
La CSPE (Contribution au Service Public d'Électricité).
La CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) 21,93% de la partie fixe du tarif d'acheminement.
La TVA réduite (Taxe sur Valeur Ajoutée) elle s'applique à 5,5% sur l'abonnement et la CTA.
La TVA est à 20% sur la consommation.
- 18 Détail de la TVA.
- 19 Montant TTC de la facture d'électricité.
- 20 Montant correspondant aux frais d'utilisation des réseaux pour acheminer l'électricité jusqu'à votre logement ou local. Ce montant vous est indiqué à titre d'information. Il est inclus dans le prix de l'énergie facturée.
- 21 Zone de message personnalisé, informations générales.

Cette facture est un exemple fictif qui ne concerne pas spécifiquement votre situation.

part fixe					€/ mois	montant en €	
prime fixe du 21 avril 2023 au 20 juillet 2023 (puissance souscrite de 6 kVA - 3 mois)					9,77	29,31	
part variable					€/ kWh	montant en €	
postes tarifaires	anciens index en italique si estimés	nouveaux index en italique si estimés	coefficients de lecture	consommations (kWh)			
du 17/04/2023 au 08/06/2023				compteur n° 030522029041			
base	36 138	36 434	1	296	0,1708	50,56	
du 08/06/2023 au 24/07/2023				compteur n° 022261176175			
base	0	298	1	298	0,1708	50,90	
total HT						130,77	
taxes et contributions					assiette	taux	montant en €
taxe communale					594	0,00 € / kWh	0,00
cspe					296	0,001 € / kWh	0,30
cspe					298	0,001 € / kWh	0,30
cta					21,81	21,93 %	4,78
tva réduite					34,09	5,50 %	1,87
tva					102,06	20,00 %	20,41
total TTC							158,43

communication

Origine 2021 de l'électricité : 76,9 % nucléaire ; 8,6 % hydraulique ; 7,0 % gaz ; 5,9 % autres renouvelables ; 0,8 % charbon ; 0,4 % pétrole ; 0,4 % autres fossiles.

- **part acheminement HT** : € 20

- **taxes locales (départementale, communale)** : s'appliquent à la quantité d'énergie consommée. Le produit de ces taxes est reversé aux collectivités locales qui les ont instituées.

- **cspe (contribution aux charges du service public de l'électricité)** : s'applique à la quantité d'énergie consommée. Le produit de cette contribution est reversé aux Douanes.

- **cta (contribution tarifaire d'acheminement)** : s'applique aux éléments fixes de la part acheminement. Le produit de cette contribution est reversée à la Caisse Nationale des Industries Électriques et Gazières.

- **tva (taxe sur la valeur ajoutée)** : payée sur les débits, s'applique sur l'ensemble du total HT, sur les taxes locales, la cspe et la cta.

Votre facture est à conserver au minimum 5 ans.
Votre facture fait l'objet d'un tarif réglementé.
L'ensemble des tarifs et prix proposés par Vialis est disponible sur le site www.vialis.net et à l'accueil.
Vous pouvez comparer gratuitement les offres disponibles sur : www.energie-info.fr.
Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur le site d'information des pouvoirs publics www.energie-info.fr ou 0800 112 212 (appel gratuit depuis un poste fixe).
Vous pouvez poser toutes vos questions relatives à cette facture en appelant l'agence Vialis dont le numéro de téléphone figure au recto de cette facture. Le Service Consommateurs de Vialis est à votre disposition pour toute réclamation relative à vos contrats au 03 89 24 69 99. Les conditions générales de vente de vos contrats vous indiquent la procédure à suivre en cas de litige.
Si votre réclamation écrite auprès de Vialis n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie à l'adresse : Libre réponse n°59252 75443 Paris Cedex 09 ou sur le site www.energie-mediateur.fr.

Vialis SAEM au capital de 25 150 000 € - RCS Colmar B 451 279 848 - SIREN 451 279 848 - n° de TVA intracomm. FR.80451279848 - www.vialis.net
Siège social et agence de Colmar : 10 rue des Bonnes Gens CS 70187 68004 Colmar Cedex
Agence de Neuf-Brisach (UEM) : 2 rue Michel Marsal 68600 Neuf-Brisach

références internes : 213 191 / 172